

Assemblée primaire du 12 juin 2023

lundi, 12 juin 2023 • 19:00 - 20:00 | Chandolin | Assemblée primaire

Participants				P	Présent	A	Absent	E	Excusé
DM	David Melly	Président	david.melly@anniviers.org	P					
VT	Vincent Theytaz	Vice-Président	vincent.theytaz@anniviers.org	P					
DZ	Danièle Zufferey	Conseiller	daniele.zufferey@anniviers.org	P					
SM	Sonia Martin	Conseiller	sonia.martin@anniviers.org	P					
DZ	Zufferey David	Conseiller	david.zufferey@anniviers.org	P					
FG	Fabrice Ganioz	Conseiller	fabrice.ganioz@anniviers.org	P					
VM	Vincent Massy	Conseiller	vincent.massy@anniviers.org	P					
GE	Grégoire Epiney	Secrétaire	gregoire.epiney@anniviers.org	P					

1 Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs

L'Assemblée primaire est tenue à la salle polyvalente de Chandolin sous la Présidence de M. David Melly qui ouvre l'Assemblée à 19h15. Les quinze minutes de retard par rapport à l'horaire prévu sont liées au nombre élevé de participants à la séance. La présence de journalistes ainsi que de personnes ne disposant pas du droit de vote en Anniviers est annoncée. Ils ont été installés à un endroit spécifique de la salle et peuvent observer les débats sans intervenir. Afin que chacun se sente libre de s'exprimer librement, l'Assemblée est informée que les débats et décisions ne seront ni filmés, ni enregistrés par les journalistes.

Le Président adresse des paroles de bienvenue à l'assistance et particulièrement aux élus parlementaires, rassemblant 173 personnes, membres du Conseil municipal inclus.

Le Président rappelle que cette Assemblée a été convoquée par affichage aux piliers publics et que tous les documents utiles étaient à disposition dans les guichets communaux ainsi que sur le site internet. Les conditions légales sont donc réunies pour délibérer valablement.

MM. Patrick Genoud et Corentin Zuber sont nommés scrutateurs.

Le Président fait part de l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de l'Assemblée et nomination des scrutateurs
- Présentation et approbation du procès-verbal du 29 novembre 2022
- Message du Président
- Comptes 2022
 - 4.1 Présentation des comptes 2022 de la Commune d'Anniviers
 - 4.2 Rapport des vérificateurs de comptes
 - 4.3 Approbation des comptes
- Parc solaire des Grands Plans à Grimentz
 - Acceptation du principe de construire une grande installation photovoltaïque sur le territoire communal d'Anniviers conformément à l'art. 71a al. 3 LEn

- Acceptation d'un crédit d'engagement correspondant à l'acquisition de 40% du capital-actions de la société à constituer à cet effet pour un montant maximal de CHF 2.4 millions
- Acceptation de l'emprunt y relatif à hauteur du montant global
- Couverture de la patinoire de Vissoie
 - Acceptation d'un cautionnement de CHF 1'200'000 en faveur de l'Association Toit pour toi pour la construction du projet
 - Acceptation de la reprise des installations par la Commune ainsi que la dette bancaire y relative pour un montant maximal de CHF 1'200'000 en 2027.
- Zones réservées : Acceptation de prolongation du délai des zones réservées pour 3 ans, dans le cadre de l'harmonisation du PAZ / RCCZ d'Anniviers
- Divers

L'assemblée approuve l'ordre du jour.



2 Présentation et approbation du procès-verbal du 29 novembre 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 29 novembre 2022 ayant été mis à disposition des citoyennes et citoyens depuis plusieurs mois sur le site internet de la Commune, le Président propose de ne pas le lire dans sa totalité, ce que les personnes présentes acceptent.

Dès lors, M. Grégoire Epiney, Secrétaire municipal, donne lecture d'un condensé des principales décisions prises.

Au terme de la lecture du Secrétaire municipal, le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 29 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.



3 Message du Président

Le Président commence par remercier l'ensemble des collaborateurs de la Commune qui sont une centaine pour environ 80 emplois à plein temps. Il est précisé que le nombre d'équivalents plein temps est exactement le même aujourd'hui qu'il y a 2 ans, hormis à la police avec une équipe de cinq agents actuellement, contre trois en 2021, et une personne supplémentaire au service des eaux qui a été engagée plusieurs mois avant le prochain départ à la retraite de M. Dominique Barmaz afin de permettre une transmission efficace de l'expérience de notre fontainier. Le Président tient à préciser que si le Conseil peut présenter des comptes positifs et des projets importants, c'est grâce à une administration efficace qui applique les décisions et prépare les éléments utiles à l'avancement des dossiers.

Au niveau financier, le Président évoque la solidité de la situation financière de la Commune qui sera présentée au point 4 de l'ordre du jour et qui devrait se poursuivre en 2023 au vu de la bonne fréquentation de la destination Anniviers l'hiver dernier. Cette situation est réjouissante et l'objectif de l'exécutif est de veiller à la maintenir afin de garder une capacité d'investissement suffisante. Les charges de fonctionnement continueront à être maîtrisées pour réussir à entretenir et améliorer les infrastructures.

Le thème de l'énergie est ensuite abordé étant donné qu'il s'agit d'un sujet qui influence beaucoup la Commune d'Anniviers. L'hydroélectricité sera toujours une source majeure de production d'électricité qui devra à l'avenir être optimisée et agrandie. La Convention 2022 FMG-39, qui avait été approuvée lors de la dernière Assemblée primaire, a été validée par l'ensemble des autorités compétentes (Grand Conseil, Conseil d'Etat et Communes concédantes). Cela illustre la qualité des travaux réalisés.

Si la consommation doit être rationalisée, la réduction de l'utilisation des énergies fossiles ainsi que du nucléaire générera une augmentation des besoins en électricité. Face à ce constat, il est nécessaire d'augmenter la production d'énergie renouvelable dont l'augmentation nécessaire a été estimée par la Confédération à 15 TWh en 2035.

En complément à la récente directive communale sur les panneaux photovoltaïques, l'Assemblée est informée que la Commune travaille sur la constitution de deux coopératives solaires afin de permettre au plus grand nombre de participer à la transition énergétique.

Les points 6 *Couverture de la patinoire de Vissoie* et 7 *Zones réservées* de l'ordre du jour sont introduits par le Président. Au sujet du point 6, il est précisé que le projet de couverture de la patinoire permettrait l'installation de 2'400m² de panneaux solaires et le travail de l'Association Toit pour toi est vivement salué. Pour le point 7, il est rappelé que le rôle d'une Commune consiste à mettre en œuvre des conditions cadres favorables au développement économique, notamment l'aménagement du territoire et de son plan de zones. Afin de préserver le droit de construire sur certains secteurs, d'éviter une main mise de l'administration cantonale sur notre territoire et pour sécuriser et motiver les investisseurs, le Conseil municipal avait déclaré des zones réservées il y a 3 ans. Pour maintenir le développement économique actuel, il est demandé à l'Assemblée primaire de prolonger ces zones.

Confiant et convaincu d'avoir fait une pesée des intérêts globaux de notre communauté, le Conseil municipal invite l'Assemblée primaire à accepter les 4 prochains points de l'ordre du jour.

4 Comptes 2022

4.1 Présentation des comptes 2022 de la Commune d'Anniviers

Mme Danièle Zufferey présente les comptes de l'année 2022 qui font apparaître de bons résultats.

Ils ont été établis pour la première fois selon les nouvelles normes comptables MCH2. Afin de garantir la comparaison avec l'exercice précédent, le bilan retraité est présenté au 1er janvier 2022 et le compte de résultat de l'exercice 2021 selon la nouvelle classification.

La Commune a également procédé à deux retraitements comptables qui ont un impact sur la lecture du bilan soit :

- Les titres dont le capital est détenu majoritairement par des collectivités publiques (OIKEN, FMV, BCVS, Télévision-Sierre, Techno-Pôle Sierre) d'une valeur comptable totale de CHF 2'309'000 ont été transférés du patrimoine financier au patrimoine administratif.
- L'Espace Bien-Être de St-Luc, d'une valeur comptable de CHF 4'964'000, a été transféré du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Les principaux éléments des comptes 2022 de la Commune d'Anniviers sont présentés, dont les résultats sont les suivants :

Résultat avant amortissements comptables

Les comptes de l'exercice 2022 présentent une marge d'autofinancement de CHF 9'293'960, soit CHF 3.9 millions de plus que celle prévue au budget. Cela s'explique principalement par les recettes fiscales bien meilleures que prévues ; le contexte de pandémie et de réformes fiscales existant au moment de l'élaboration du budget justifie nos estimations prudentes. Les charges financières ont été maîtrisées et sont conformes au budget.

Résultat après amortissements comptables

Avec les anciennes normes comptables, le patrimoine administratif était amorti à raison de 10% par année et il était possible de procéder à des amortissements complémentaires. Les normes MCH2, appliquées en 2022, ne permettent plus cette pratique et imposent la fixation d'un taux d'amortissement différencié par classe d'actif. Les amortissements réalisés en 2022 s'élèvent à plus de CHF 6.3 millions. Malgré le fait qu'ils soient plus élevés que prévu, la Commune a été en mesure de porter un montant de CHF 1.5 million à la réserve de politique budgétaire. Cette réserve constitue un nouvel instrument financier permettant à la Commune de se prémunir contre les aléas financiers futurs. Le bénéfice de l'exercice s'élève à CHF 924'118.

Compte des investissements

Les dépenses brutes se montent à CHF 9.8 millions, soit 78% du montant prévu au budget. Certains projets d'envergure ont été reportés ou ont pris du retard, tels que l'aménagement de parkings et la réalisation de la rue de la Télécabine à Grimentz, la construction de la nouvelle structure d'accueil à Vissoie, les aménagements dans le torrent Grand Combe et le nouveau site d'extraction de Pralong. Les investissements nets s'élèvent à CHF 5'298'838.

Financement et endettement/fortune

La marge d'autofinancement permet de financer entièrement les investissements nets de l'exercice et de réaliser un excédent de financement de près de CHF 4 millions.

Au 31.12.2021, la Commune comptait 2'729 habitants, en légère diminution. Les excellents résultats de cet exercice ont permis d'augmenter nos fonds propres et ainsi passer d'un endettement moyen de CHF 1'114 en 2021 à une fortune nette par habitant de CHF 334 en 2022. Les retraitements précédemment expliqués ont contribué à améliorer ce ratio mais c'est très majoritairement les bons résultats de l'exercice qui expliquent cette évolution.

Il est rappelé que l'équilibre entre dette brute et patrimoine financier reste fragile et peut très rapidement se dégrader. Il est donc nécessaire de consolider nos fonds propres et de procéder à des investissements à hauteur de notre marge d'autofinancement.

Comptes autofinancés

Les différences sur les comptes autofinancés sont portées au bilan conformément à l'Ordonnance en vigueur. La situation des comptes au passif du bilan au 31.12.2022 est la suivante :

- Réseau d'eau potable CHF 553'747
- Réseau des égouts CHF 1'636'314
- Gestion des déchets CHF 32'614

Il est relevé que :

- La provision sur le réseau des égouts continue d'augmenter en vue de la rénovation de la station d'épuration.
- L'avance faite à la gestion des déchets a été remboursée dans les délais fixés par l'art. 58 de l'ordonnance sur la gestion des finances communales.

Indicateurs financiers

L'application des normes MCH2 impose le calcul de huit nouveaux indicateurs financiers qui sont majoritairement bons. L'indicateur *Dette brute par rapport aux revenus* présente une appréciation « moyen ». Celle-ci est à pondérer car une partie de l'endettement brut a servi à financer les prêts aux sociétés de remontées mécaniques et non pas des investissements. Il en va de même avec le remboursement des annuités qui n'a pas de lien direct avec les revenus courants. En retraitant ces éléments, le ratio serait jugé « bon ».

Les deux ratios qui apparaissent en rouge sont commentés de la manière suivante :

- Le premier ratio nommé *Proportion des investissements* mesure l'effort d'investissements bruts par rapport au fonctionnement mais ne considère pas le fait que de nombreux investissements sont largement subventionnés. En prenant en compte ces importantes recettes d'investissement, le ratio 2022 serait jugé *moyen*.
- Le second ratio nommé *Part du service de la dette* présente une charge forte. Celui-ci est lié au calcul du ratio précédent et est également influencé par la politique d'amortissement appliquée ces deux dernières années. Le choix de procéder à un amortissement exceptionnel en 2021 et d'appliquer un amortissement à 100% des subventions d'investissement dès le 1er janvier 2022 impacte négativement ce ratio. Il est amené à s'améliorer durant les exercices à venir.

Compte de fonctionnement

Les principales variations, en comparaison du budget, sont expliquées ci-dessous :

Administration générale :

Ne suscite aucun commentaire.

Ordre et sécurité publics, défenses :

Ne suscite aucun commentaire.

Formation :

Ne suscite aucun commentaire.

Culture, sports et loisirs, églises:

Augmentation des charges de CHF 286'000 pour les prestations du trafic sur les chemins pédestres et diminution de charges de CHF 283'400 suite au reclassement de l'Espace Bien-Être qui est désormais considéré dans le dicastère Finances et impôts.

Prévoyance sociale:

Augmentation des frais de personnel de la structure d'accueil mais également hausse des produits liés à l'augmentation de la fréquentation de la structure.

Trafic:

Augmentation des recettes des parcomètres de CHF 180'298.

Protection de l'environnement et aménagement du territoire:

Hausse de la charge d'amortissement suite à l'adaptation des taux et augmentation des études sur les décharges mises à jour suite aux crues de 2018.

Economie publique:

Hausse liée au reclassement des dividendes de FMV et OIKEN précédemment affectés au dicastère des *Finances et impôts* représentant CHF 270'034.- ainsi que gains sur les frais d'exploitation des FMG de CHF 141'795.

Finances et impôts:

Augmentation des revenus fiscaux, principalement des personnes physiques. L'augmentation des charges d'amortissements suite à la modification des taux selon les normes MCH2 induit une augmentation des amortissements des subventions d'investissements à hauteur de CHF 1'774'262. L'attribution à la réserve de politique budgétaire génère une augmentation de charge de CHF 1'500'000.

Charges de fonctionnement

t

En faisant abstraction du dicastère *Finances et impôts* qui supporte la plupart des amortissements et l'attribution à la réserve de politique budgétaire, les principaux postes de dépenses concernent :

- L'économie publique (Anniviers Tourisme et charges d'exploitation des installations hydro-électriques).
- L'environnement et la protection du territoire (approvisionnement en eau potable, traitement des eaux usées et gestion des déchets).
- Le trafic (entretien des routes communales et cantonales ainsi que trafic local).

Revenus de fonctionnement

Les principales sources de revenus sont les suivantes :

- Pour les Finances : Les impôts sur les personnes physiques et morales ainsi que les redevances hydrauliques et les revenus du patrimoine financier.
- Pour l'économie publique : Les taxes de séjour, la TSF et la TPT ainsi que les recettes sur les installations hydro-électriques
- Pour l'environnement et la protection du territoire : Les taxes communales

La parole est donnée aux Conseillers municipaux en vue d'apporter des précisions sur les investissements projetés dans leurs dicastères respectifs, à savoir :

M. Fabrice Ganioz :

M. Ganioz présente les différentes charges liées à l'action sociale qui représentent un montant total annuel de CHF 1'000'000. Certaines charges sont facturées par le canton et il est précisé que la Commune a peu d'emprise sur les montants qui lui sont imputés.

Mme Sonia Martin :

- Réseau de mobilité de loisirs (chemins pédestres) : Les travaux, d'un montant de CHF 341'750, réalisés sur les chemins suivants sont présentés : L'Armina à St-Luc, Les Tsougdières (St-Jean), Rando parc Zinal – Sorebois, La Lapina à Ayer et le torrent du Lagec à Ayer. En vue de la réalisation du chemin pédestre du Vichiessio à Zinal ainsi que du pont suspendu de Niouc, des frais d'études figurent dans les comptes 2022.

- L'Assemblée est informée que d'importants travaux de réparation sont actuellement en cours sur le sentier Grimentz-Mottec. Ce sentier, classé en été 2021 au réseau principal du plan d'homologation des chemins pédestres, avait été amélioré afin de répondre à son statut et augmenter sa popularité. Plusieurs malfaçons ayant été constatées à la fin de l'année 2022, il était prévu de réaliser des mesures de consolidation durant le printemps 2023. Suite aux fréquentes et fortes pluies survenues au début du printemps, l'instabilité du terrain s'est accrue et accélérée. Cela a entraîné la chute d'un bloc rocheux sur la route cantonale dans la zone de Loverêche qui a contraint la Commune à prendre des mesures urgentes afin de sécuriser dans les plus brefs délais la route cantonale. Cependant, étant dans l'impossibilité de parer dans l'immédiat à tous les risques identifiés, la fermeture de la route des Morasses s'imposait. Elle devrait à nouveau être ouverte à la circulation dès la mi-juillet prochain. Les différentes personnes impliquées dans les travaux de sécurisation sont remerciées, de même que les citoyens pour leur patience.
- Véhicule du trafic : Un montant de CHF 394'531 y a été alloué, notamment l'achat d'un tracteur Meili Unitrack d'un montant de CHF 201'000.
- Rénovation de la STEP : Les travaux visent principalement à améliorer le traitement par l'urée pour répondre à l'augmentation des volumes de traitement en périodes touristiques.

M. Vincent Massy :

- Routes cantonales :
 - A l'investissement : La part de notre Commune s'est élevée à CHF 513'863. La majeure partie de ce montant a été investi sur le tronçon Sierre-Vissoie lors de la fermeture de la route au printemps dernier. De plus, la route des Morasses et le tronçon Mottec-Pralong ont également été améliorés.
 - Au fonctionnement : Un montant de CHF 829'248 a été alloué à l'entretien des routes cantonales l'année dernière.
 - Les éléments précités constituent une refacturation d'une partie des travaux réalisés par le Canton sur notre réseau routier, le montant total investi par l'Etat en 2022 s'élève à CHF 6'190'000.
- Routes communales : Les principaux investissements ont été réalisés sur la route de la Duit à Grimentz, la montée vers l'église de Zinal, le tronçon central de la route de Tracuit à Zinal ainsi que la route des Landoux à Vissoie. Ils représentent un montant total de CHF 928'103. Il est précisé que la Commune a profité de ces travaux pour assainir les réseaux souterrains.
- Routes forestières : La route de la Forêt à St-Luc a été entièrement goudronnée afin de rendre le parking accessible au plus grand nombre et faciliter son déblaiement. Le pont de Copaté à Zinal a été remplacé pour permettre le passage d'engins forestiers et faciliter le retour des skieurs vers la télécabine. Les travaux d'élargissement de la route se poursuivront cette année. Le coût total des investissements pour ces routes s'est élevé à CHF 861'732 en 2022, ils sont partiellement subventionnés.
- Projets décalés : Certains projets n'ont pas pu aboutir l'année dernière, souvent en raison de complexités administratives indépendantes de notre volonté. Parmi ces projets, nous pouvons citer la création du parking du Chalet Bleu, la réfection du parking de la Liha, le torrent de Grand-Combe, la route de la Télécabine à Grimentz, ainsi que le site d'extraction de Pralong. L'exécutif espère pouvoir réaliser certains de ces travaux cette année et d'autres en début d'année prochaine.

Danièle Zufferey :

- Routes agricoles : Le pont de Tarampon, permettant l'accès à la ferme familiale des Bouesses et qui avait été partiellement arraché lors des crues de 2018, a été remis en état. Comme il n'était plus possible d'accéder à la deuxième partie du domaine, ayant fait l'objet d'un projet RETA et qui est nécessaire à l'exploitation du domaine, la route des Forés a été réparée. Ces investissements représentent un montant de CHF 240'465 ; ils sont partiellement subventionnés.
- Terrain de football : La reconstruction du terrain de football à Vissoie a généré un investissement de CHF 2'391'710 en 2022. Sans l'aide de sponsors généreux, il n'aurait pas été possible pour la Commune d'assumer l'investissement total qui s'élève à CHF 4'773'397. Les précieux soutiens reçus se montent à CHF 2'032'915 et les différents donateurs sont vivement remerciés. Il s'agit en particulier des entités suivantes : La FIFA pour USD 250'000, la Loterie Romande pour CHF 1 million, l'UEFA pour EUR 261'000, le Canton du Valais par le Fonds du Sport pour CHF 182'800 ainsi que les entreprises locales pour CHF 323'000.

Cautiounnements

L'Assemblée prend connaissance de la liste des cautionnements qui s'élèvent à CHF 6'458'847, en diminution de CHF 730'637 en comparaison de l'année dernière. Les prêts souscrits auprès de différents établissements bancaires font l'objet de remboursements réguliers.

Garantie de remboursement des crédits LIM

Les remboursements réguliers en 2022, d'un montant de CHF 670'420, permettent de présenter un solde de CHF 2'627'164 à la fin de l'exercice.

Gestion du risque et contrôle interne

La Commune est très proactive dans la formalisation de la gestion des risques et de l'environnement de contrôle. Elle est dans les premières en Valais à initier cette démarche qui va sans doute devenir un standard à l'avenir. Des outils de gestion ont été mis en place et les risques feront l'objet d'une analyse annuelle. Le Conseil municipal ainsi que les cadres de notre administration ont participé à la réalisation de ces travaux. Ces démarches ont été saluées par notre organe de révision.

Conclusions

Les comptes 2022 sont excellents et démontrent la bonne gestion financière de la Commune. L'ensemble des collaborateurs ayant permis l'établissement des comptes sont chaleureusement remerciés, en particulier M. Philippe Bourban, chef des finances, et Mme Janine Revey, cheffe comptable.

Aucune question n'étant formulée par l'Assemblée, le Président passe la parole à M. Jessy Rudaz, représentant de notre organe de révision.

4.2 Rapport des vérificateurs de comptes

Les comptes ont été vérifiés par l'organe de révision, la fiduciaire FIDAG SA.

M. Jessy Rudaz, après avoir expliqué la responsabilité du Conseil municipal et la responsabilité de l'organe de révision, indique que les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31.12.2022 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Il est en outre relevé les éléments suivants :

- L'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée.
- Le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo.
- L'endettement net de la municipalité est nul selon les nouveaux indicateurs MCH2.
- L'endettement net de la municipalité était considéré comme faible selon les indicateurs MCH1 en 2021.
- L'équilibre financier 2023 paraît assuré.
- Selon leur appréciation, la Commune est en mesure de faire face à ses engagements.
- L'entretien final avec le Conseil municipal a eu lieu.

Sur la base de ce qui précède, l'organe de révision recommande à l'Assemblée d'approuver les comptes qui lui sont soumis.

Le Président remercie M. Rudaz pour le travail accompli dans le cadre du contrôle des comptes communaux ainsi que pour l'excellente collaboration.

4.3 Approbation des comptes

Au terme de la présentation, l'Assemblée n'ayant pas de question, le Président passe au vote à main levée.

Les comptes 2022 de la Commune d'Anniviers sont adoptés à l'unanimité.



5 Parc solaire des Grands Plans à Grimentz

Le projet d'implantation du parc solaire des Grands Plans est présenté de manière détaillée à l'Assemblée par le Président. Il est rappelé qu'une présentation publique a déjà été réalisée en mars dernier. Les éléments saillants suivants sont mis en avant :

- Le projet soumis répond à l'ensemble des obligations fédérales en matière de subventionnement. Il est précisé la nécessité, en cas d'acceptation, d'avancer rapidement avec ce projet afin d'être en mesure de commencer à produire de l'énergie avant la fin de l'année 2025.
- La carte de l'ensoleillement moyen en Suisse montre que c'est en Valais et dans les Grisons que ce type d'installation a le meilleur potentiel de production.
- 10 sites ont été analysés ; il en ressort qu'après avoir pris en compte les aspects techniques, environnementaux et touristiques, le secteur des Grands Plans s'avère le plus adéquat.
- Les points forts du site retenu sont mis en avant, notamment le fait qu'il est situé hors des zones d'avalanches et de chutes de pierres. L'accès routier est existant tout comme le raccordement électrique. Le site est déjà impacté par les activités de l'homme avec le téléski, les pistes et la route.
- Les chiffres clés techniques suivants sont partagés :
 - Surface occupée par le parc : 166'000 m² ; le parc occupe ainsi 2.7% des terrains de l'alpage. La répartition des types de surfaces impactées (piste de ski, pierriers et pâture) est présentée.
 - Capacité théorique de production : 15'000'000 de kWh/année représentant la consommation de 3500 ménages ; à titre de comparaison Anniviers compte 1490 ménages. Cela représente aussi l'équivalent de 1'800 chalets qui recouvriraient de panneaux solaires un pan de toit, avec l'avantage de produire beaucoup plus pendant l'hiver. Ce projet multiplie par 30 la production actuelle d'Anniviers en terme de photovoltaïque.
 - Puissance installée : 11 MW.
- Le projet fera l'objet de mesures de compensation. Tout d'abord agricoles, en lien direct avec l'alpage concerné et l'utilisation des indemnités pour améliorer les activités agricoles du consortage. Cet élément vise aussi un but global de l'agriculture anniviarde et le besoin de maintenir une production laitière importante. Le Canton exigera aussi des mesures de compensation afin d'améliorer et de réhabiliter certains éléments paysagers avec la réfection d'enclos et de bisses.
- Afin d'illustrer les installations, un plan de principe est présenté en séance. Des études sont en cours pour savoir si la structure porteuse hors sol pourrait se faire en bois plutôt qu'en métal. L'espacement des panneaux permettra au bétail de circuler entre les châssis. Vu l'altitude, l'activité de pâture sur l'alpage peut donc se poursuivre et il est précisé qu'il ne serait pas envisageable d'installer ces structures à des emplacements où les agriculteurs doivent faucher et ramasser les foin.
- A titre de comparaison, il est expliqué que la dimension du projet représente 1% du domaine skiable de Grimentz-Zinal ou le 1/8 du barrage de Moiry.
- Afin d'illustrer les impacts visuels, deux photomontages sont présentés (état avant et après implantation). Un depuis la piste des Crêts en hiver, et le second depuis le village d'Ayer.
- Une indemnité de 1 centime par kWh produit sera attribuée de la manière suivante :
 - 0.6 centime/kWh au consortage du Marais pour la location du terrain.
 - 0.4 centime/kWh à la Commune d'Anniviers.
- Les partenaires de la future société d'exploitation se sont engagés à constituer un fonds de démantèlement des installations.
- Les principaux éléments qui figureront dans le droit de superficie distinct et permanent (DSDP) d'une durée de 30 ans, qui sera ratifié entre la future société et le consortage, sont présentés. Est notamment évoqué le versement d'une indemnité de superficie unique qui servira au maintien des activités agricoles de l'alpage.

- Au niveau législatif, la Confédération a modifié la Loi sur l'Energie en septembre dernier et chargé les Cantons de mettre en place une procédure spécifique rapide pour délivrer les autorisations de construire. Dans ce cadre, le Parlement valaisan a approuvé en début d'année le décret relatif à la procédure d'autorisation des grandes installations photovoltaïques dans les Alpes. Ce décret a le mérite d'obliger les requérants à obtenir l'approbation de l'Assemblée primaire de la commune site avant de le soumettre au Conseil d'Etat. Les services cantonaux sont ensuite sollicités pour réaliser une analyse selon plusieurs critères intégrant le respect des zones et de l'environnement. Un référendum a abouti contre ce décret et les citoyens valaisans seront amenés à se prononcer sur ce sujet en septembre prochain. Il est précisé qu'il ne s'agira pas de voter pour ou contre les parcs solaires alpins mais uniquement de déterminer les autorités compétentes dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire. En effet, si le décret est refusé, la demande d'autorisation sera traitée par la Commission cantonale des constructions et l'approbation de l'Assemblée primaire de la commune site ne sera plus obligatoire. Ceux qui sont contre ce décret vont donc diminuer la démocratie car le projet sera soumis à l'exécutif (conseil municipal) et non plus au législatif de la commune. Les référendaires arriveront peut-être à retarder les procédures en Valais mais nous devons garder à l'esprit que les autres Cantons continueront d'avancer en parallèle. Il serait dommageable pour le Valais que les projets se réalisent à Berne ou aux Grisons. C'est pour ces raisons qu'il est recommandé de voter en faveur du décret cantonal.
- Les chiffres clés financiers suivants sont mis en avant :
 - Investissement global : CHF 30 millions avec un montant maximal de 60% de subventions fédérales sur les coûts admis.
 - Les partenaires (actionnaires) de la future société sont les suivants : Commune d'Anniviers (40% du capital-actions), Alpiq (40%), OIKEN et Remontées mécaniques de Grimentz-Zinal (20%). 60% du capital-actions sera ainsi en mains valaisannes. Vu l'ampleur et les particularités du projet ainsi que les délais de réalisation, Alpiq mettra à disposition son expertise dans le domaine. Il s'agit également de la première société à avoir contacté la Commune à ce sujet.
- Les différents impacts financiers dans les comptes communaux sont présentés, il ressort que le projet devrait générer à partir de la mise en production de l'intégralité du parc un résultat de CHF 118'000 dans les comptes communaux. Au-delà des considérations purement financières, le projet permet de :
 - Être actif dans la transition énergétique souhaitée par tous.
 - Maîtriser le projet, sa gestion, sa dimension et sa localisation.
 - Être propriétaire d'énergie renouvelable et hivernal.
 - Donner une image positive d'une destination touristique qui fonctionne au solaire aussi lorsque les toits sont recouverts de neige.
 - Contribuer au rayonnement de notre vallée en renvoyant une image moderne et positive.
- Les principales étapes du projet sont présentées. Il est précisé que l'assemblée du consortium a déjà voté en faveur du projet le 26 mai dernier. L'objectif visé est une mise en production de la première partie du projet avant la fin de l'année 2025.
- Il est rappelé que dans les années 1950, nos prédécesseurs ont osé être précurseurs en réalisant le barrage de Moiry. Nous regardons à présent avec respect et admiration l'esprit entrepreneurial qui existait déjà dans notre vallée ainsi que le courage qu'ils ont eu d'avoir osé accepter ce projet et ainsi changer le visage du Val d'Anniviers. Il est rappelé que plus de 72% de l'énergie consommée en Suisse en 2021 est d'origine non renouvelable. Afin d'atteindre les objectifs fixés en termes de transition énergétique, il est obligatoire d'augmenter notre capacité de production en utilisant toutes les énergies renouvelables à notre disposition. Ces sources de production d'énergie ne doivent pas se concurrencer mais s'additionner. L'Assemblée à l'opportunité aujourd'hui d'oser à nouveau avec un projet ambitieux et novateur permettant de dynamiser la transition énergétique. C'est dans cet esprit que le Conseil propose d'approuver cet objet.

Le Président détaille les objets qui sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, à savoir :

- Acceptation du principe de la construction d'une grande installation photovoltaïque sur le territoire communal d'Anniviers à Grimentz, au lieu-dit Grands Plans, dans la zone définie et sur la base des informations et conditions indiquées, conformément l'art. 71a al. 3 LEne.
- Acceptation de l'acquisition de 40% du capital-actions de la future société qui construira et exploitera le parc solaire pour un montant maximum de CHF 2'400'000.

- Acceptation de l'emprunt relatif à l'acquisition du capital-actions exposé au point précédent, à hauteur du montant global.
Le refus d'un objet rend caducs les autres objets.

La parole est ensuite donnée à l'Assemblée afin d'ouvrir le débat et répondre aux questions. Les remarques et interrogations suivantes ressortent des échanges :

- Il est relevé la nécessité de réduire nos besoins énergétiques ainsi que notre dépendance aux énergies fossiles.
- Des demandes de compléments d'information sont formulées au sujet des impacts paysagers.
- Différentes questions techniques émanent des échanges, notamment la capacité des câbles électriques existant et permettant le transport de la future énergie produite.
- Le rendement financier est qualifié comme étant trop faible.
- Des questions sont soumises sur les retours directs aux citoyens (par ex. impact sur le prix de l'électricité).
- Un citoyen relève qu'il faut voir au-delà des aspects purement financiers et qu'il est indispensable d'accélérer la transition énergétique.
- Une citoyenne souhaite que la majorité du capital-actions soit en mains anniviardes. Il est demandé que les Remontées mécaniques de Grimentz-Zinal aient une part plus importante.
- Des interrogations sont soumises au sujet de la gestion opérationnelle de la future société.
- Des comparaisons sont effectuées entre le projet soumis et la Directive communale pour les installations solaires, notamment l'interdiction de poser des panneaux solaires dans les talus à proximité des habitations.
- Des interrogations sont soumises sur le fait de ne pas avoir équipé les paravalanches de Chandolin avec ce type d'installations.

Au terme des débats qui ont duré environ 30 minutes, l'Assemblée approuve l'ensemble des objets soumis par 151 voix contre 6 refus et 16 abstentions. 

6 Couverture de la patinoire de Vissoie

Le projet est présenté en séance par le Vice-Président, les points principaux sont les suivants :

- Les crues de juillet 2018 ont généré des dégâts évalués à CHF 80 millions pour notre Commune. Les travaux de sécurisation se poursuivront durant les dix prochaines années et la Commune s'est retrouvée contrainte de renoncer à certains investissements, dont celui de la construction d'une toiture recouvrant la patinoire de Vissoie.
- Dans le contexte précité, des citoyens se sont réunis et ont constitué l'*Association Toit pour toi* afin de trouver le financement manquant nécessaire à la réalisation du projet. A ce jour, l'Association a réussi à obtenir environ 1.2 million de francs.
- L'ensemble des membres de l'Association est chaleureusement remercié pour le travail exceptionnel qui a été réalisé ainsi que les différents donateurs pour leur bienveillance.
- L'Association ayant obtenu le financement initialement discuté avec la Commune, le Conseil municipal a décidé de soumettre la validation du projet à l'Assemblée primaire. Les coûts du projet sont devisés à CHF 2'400'000 ; en tenant compte de l'apport de l'Association l'investissement net s'élèvera à CHF 1'200'000 pour la Commune.
- Les principaux avantages du projet sont détaillés, à savoir :
 - Favoriser la jeunesse, le sport et la vie locale.
 - Renforcer l'offre hivernale touristique.
 - Continuer à dynamiser cette zone selon la vision du Conseil municipal (espace jeunesse et sportif).
 - Production d'une énergie propre évaluée à 400'000 kWh/année.
 - Diminution de la consommation d'énergie de la patinoire et augmentation d'environ deux mois la période d'ouverture de la patinoire sans frais supplémentaires.
- Les différents impacts financiers dans les comptes communaux des exercices 2024 à 2028 sont présentés.

Le Vice-Président détaille les objets qui sont soumis à l'approbation de l'Assemblée, à savoir :

- Acceptation d'un cautionnement de CHF 1'200'000 en faveur de l'Association Toit pour toi pour la construction du projet.

- Acceptation de la reprise des installations par la Commune ainsi que la dette bancaire y relative pour un montant maximal de CHF 1'200'000 en 2027.

Le refus d'un objet rend caducs les autres objets.

La parole est donnée aux citoyennes et citoyens présents. Une question en ressort afin de savoir s'il s'agit véritablement d'un cautionnement durant les premières années ou s'il s'agit d'un prêt. Il est étonnant de constater que la Commune prend en charge l'intérêt du cautionnement. Il est expliqué qu'il s'agit bien d'un cautionnement en faveur de l'Association dans un premier temps, la Commune s'engageant à reprendre le prêt en 2027. Les intérêts sont pris en charge par la Commune car elle bénéficiera des revenus issus des ventes d'énergie dès la mise en fonction des installations photovoltaïques.

Les objets sont ensuite soumis à la validation du législatif.

L'Assemblée primaire approuve l'ensemble des objets soumis à l'unanimité.



7 Zones réservées

M. David Zufferey transmet à l'Assemblée les informations relatives aux zones réservées, les éléments suivants sont présentés :

- La Commune a initié, il y a plus de 10 ans et suite à la fusion des Communes, l'harmonisation de son plan de zones et de son règlement des constructions.
- L'acceptation par le peuple de plusieurs lois (LRs, LAT et LcAT) a compliqué l'avancement des travaux. En effet, il a fallu intégrer les importantes évolutions du cadre législatif dans ces documents.
- Afin de garantir la maîtrise de son territoire et éviter une cantonalisation ou un blocage de toutes les zones à bâtir, la Commune a dû déclarer en 2018 des zones réservées sur une centaine d'hectares pour 2 ans.
- En juin 2020, et conformément à la nouvelle loi cantonale sur l'aménagement du territoire, le Conseil municipal a publié son avant projet de révision globale du PAZ et du RCCZ. L'exécutif a également pris une nouvelle décision en déclarant les mêmes zones réservées qu'en 2018 et ceci pour une durée de 3 ans qui arrive à échéance le 19 juin prochain.
- La Commune a soumis au Canton la première version de son projet de périmètre d'urbanisation. Les travaux réalisés ont été salués par l'Etat mais il considère notre zone à bâtir comme étant surdimensionnée. La Commune conteste cet avis et défend son point de vue. Sur la base de ces échanges et conformément à la législation en vigueur, la Commune a transmis le 6 mai 2022 le dossier complet afin d'obtenir l'avis de principe du Service cantonal du développement territorial. Dans ce cadre, tous les services cantonaux sont consultés et émettent un préavis sur le plan de zones et le règlement des constructions.
- Un point sur l'avancement du dossier a été réalisé le 31 mai dernier avec le Service du développement territorial. La vision de développement de la Commune a pu être présentée ; elle devra encore faire l'objet de quelques ajustements et justifications à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Il est relevé que malgré le fait que le dossier soit en consultation auprès du Canton depuis plus d'une année, le Service immobilier et patrimoine n'a toujours pas rendu son préavis. La Commune a communiqué au Canton que cette situation n'est pas acceptable étant donné les enjeux économiques et sociétaux. Le Canton s'est engagé à accélérer le processus afin que la Commune puisse présenter le projet à la population durant l'automne prochain et procéder ensuite à la mise à l'enquête de ce dossier.
- Les oppositions formulées lors des premières publications officielles sur les zones réservées doivent encore être traitées par le Canton. La proposition de décision soumise à l'Assemblée n'a pas d'influence sur ces oppositions.

M. Zufferey soumet la décision à l'approbation de l'Assemblée, à savoir : Acceptation de la prolongation du délai des zones réservées pour 3 ans, dans le cadre de l'harmonisation du PAZ / RCCZ d'Anniviers.

Comme aucune demande de complément n'est formulée, l'Assemblée est priée de s'exprimer.

L'Assemblée primaire décide d'approuver l'objet soumis par 171 voix contre 2 refus et 0 abstention.



8 Divers

Avant de passer la parole aux citoyennes et citoyens, le Président remercie chaleureusement ses collègues du Conseil municipal qui sont très impliqués dans leur fonction.

La parole est donnée à l'Assemblée, il ressort les éléments suivants :

- Le Conseil est remercié de proposer des projets innovants et orientés vers l'avenir, il est cependant relevé que la sécurité de certaines routes et chemins pourrait être renforcée.
 - Liaison entre Mottec et Grimentz : Il est indiqué que la route a été élargie mais qu'il existe des passages qui sont jugés dangereux, notamment dans le secteur de Loverèche où il n'existe pas de protection. Par le passé, il avait été proposé d'enterrer une partie du chemin.
 - Chemin des Grands Praz : Il a été élargi par le passé mais il est relevé qu'il traverse plusieurs couloirs présentant un danger de chutes de pierres et d'avalanches.Le Président indique que les critères d'évaluation des risques sont intégrés aux réflexions lors de la réalisation de ce genre d'infrastructure, les tracés sont notamment adaptés en tenant compte de ces analyses, et que le maximum est réalisé en terme de sécurité. La Commune respecte également la Loi sur les dangers naturels. Il met en avant qu'en montagne, l'ensemble des risques ne peuvent pas être maîtrisés et rappelle l'importance de la responsabilité individuelle lorsque l'on se promène dans la nature. Des travaux seront réalisés mais il n'est pas possible de sécuriser l'intégralité de nos très nombreux chemins.
- La vision du Conseil municipal sur le tourisme en Anniviers est demandée. Il est répondu que la Commune dispose de plusieurs analyses, intégrant des réflexions sur les spécificités de chaque village, qui ont permis à l'exécutif de définir la stratégie en la matière. La volonté de l'exécutif est de continuer à dynamiser le développement de ce secteur d'activité, notamment pour augmenter l'attractivité touristique pour les familles. Dans ce cadre, les chemins pour randonneurs et cyclistes continueront d'être entretenus, améliorés et agrandis.
- Il est demandé au Conseil de prendre des mesures correctives visant à réduire les nuisances sonores émises par la musique diffusée sur les terrasses des cafés/restaurants. Ce point sera analysé par le Conseil en intégrant les besoins des différentes parties prenantes (commerçants et résidents). Il est précisé qu'il est difficile de limiter encore plus les pratiques autorisées actuellement avant 22 heures.
- Des plaintes sont formulées à l'égard de l'augmentation des tarifs de l'électricité fournie par OIKEN. Le Président rappelle qu'OIKEN n'a pas d'emprise sur les prix du marché.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie les personnes présentes pour leur participation et la confiance témoignée. L'Assemblée est invitée à partager le verre de l'amitié. Il clôt ensuite l'Assemblée à 21h15.



David Melly
Président



Grégoire Epiney
Secrétaire